

PROTOCOLE DE SECURITE AVEC MESURES SPECIFIQUES COVID 19

En application du décret du 7 mars 2008 et de l'article R4545-1 et suivant du Code du Travail, le protocole porte sur l'adaptation de certaines règles de sécurité applicables aux opérations de chargement et déchargement effectuées par une entreprise extérieure.

L'accès au site est interdit à toute entreprise n'ayant pas validé le protocole de sécurité.

ENTREPRISE D'ACCUEIL	DIRECTEUR DE CENTRE
Raison sociale : Nicollin SAS Adresse : Le Bois d'Angas 17310 St Pierre d'Oléron	Nom : MORISSET Prénom : PATRICE
05 46 47 23 79 05 46 75 00 96 v.griet@groupenicollin.com	05 46 47 23 79 05 46 75 00 96 p.morisset@groupenicollin.com

ENTREPRISE DE TRANSPORT	RESPONSABLE
Raison sociale : ETS GARANDEAU Frères SAS Adresse : 2 route des Etangs 16370 Cherves-Richemont	Nom : Chauvière Le Drian Prénom : Tanguy Fonction : DG
05 45 83 24 45 transport@groupegarandea.com	0685522075 Tanguy.chauviere@groupegarandea.com

Dans le cas où le transport est sous-traité, vous devez informer l'entreprise de transport des conditions d'accès à notre site et nous retourner ce document complété par ses soins. Dans le cas contraire, vous êtes « l'entreprise de transport », compléter ce document directement

Lors de vos entrées et sorties, veuillez remplir le registre des entrées et sorties Hangar de transfert, DOC H01, qui se trouve à l'accueil du centre.

JOURS D'OUVERTURE
Lundi au Vendredi
HEURES D'OUVERTURE
Lundi au vendredi : 09h00-12h00 / 14h00-18h00

PLAN D'ACCÈS AU SITE	PLAN DU SITE

PROTOCOLE DE SECURITE

AVEC MESURES SPECIFIQUES COVID 19

INFORMATIONS SUR L'OPÉRATION (A remplir par l'entreprise de transport)		
OPÉRATION : <input checked="" type="checkbox"/> Ponctuelle <input type="checkbox"/> Répétitive		
<input checked="" type="checkbox"/> Chargement <input type="checkbox"/> Déchargement	<input checked="" type="checkbox"/> Par l'entreprise d'accueil <input type="checkbox"/> Par l'entreprise de transport	<input checked="" type="checkbox"/> Avec le matériel de l'entreprise d'accueil <input type="checkbox"/> Avec le matériel de l'entreprise de transport
TYPE DE VÉHICULE :		
<input type="checkbox"/> Camion remorque <input type="checkbox"/> Ensemble articulé plateau <input type="checkbox"/> Semi-citerne <input checked="" type="checkbox"/> Ensemble articulé carrossé <input type="checkbox"/> Ensemble articulé bâché	<input type="checkbox"/> Porteur carrossé > 3,5 t <input type="checkbox"/> Porteur bâché > 3,5 t <input type="checkbox"/> Porteur citerne > 3,5 t <input type="checkbox"/> BOM <input type="checkbox"/> Ampliroll	<input type="checkbox"/> Utilitaire plateau < 3,5 t <input type="checkbox"/> Fourgon utilitaire < 3,5 t <input type="checkbox"/> Véhicule de tourisme <input type="checkbox"/> Autre :
ZONE DE MANUTENTION :		
<input type="checkbox"/> Fosse <input type="checkbox"/> Quai <input checked="" type="checkbox"/> Alvéoles	MATÉRIEL DE MANUTENTION :	
	<input type="checkbox"/> Compacteur à déchets <input type="checkbox"/> Chariot élévateur <input type="checkbox"/> Manuscopic	<input type="checkbox"/> Pelle hydraulique <input type="checkbox"/> Grappin <input type="checkbox"/> Autre :
DÉCHET(S) TRANSPORTÉ(S) :		
<input type="checkbox"/> Ordures ménagères <input type="checkbox"/> Carton <input type="checkbox"/> Papier <input type="checkbox"/> Bois	<input type="checkbox"/> Plastique <input type="checkbox"/> Ferraille <input type="checkbox"/> Gravats <input type="checkbox"/> Boue	<input type="checkbox"/> Déchets végétaux <input type="checkbox"/> DIB <input type="checkbox"/> DIV <input type="checkbox"/> Autre :
CONDITIONNEMENT :		
<input checked="" type="checkbox"/> Vrac <input type="checkbox"/> Balles	<input type="checkbox"/> Citerne <input type="checkbox"/> Big bag	<input type="checkbox"/> Autre :
NATURE DES DÉCHETS :		
<input checked="" type="checkbox"/> Solide	<input type="checkbox"/> Liquide	<input type="checkbox"/> Boueux <input type="checkbox"/> Autre :

LISTE DES DÉCHETS NON ADMIS SUR SITE			
	AMIANTE		DÉCHETS RADIOACTIFS
	AMPOULES, NÉONS...		EXTINCTEURS
	BATTERIES		PILES
	BIDONS D'HUILE (MÊME VIDES)		PNEUS
	BOUTEILLES DE GAZ (MÊME VIDES)		POTS DE PEINTURES (MÊME VIDES)
	CADAVRES D'ANIMAUX		PRODUITS EXPLOSIFS
	DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux)		RADIOGRAPHIES

PROTOCOLE DE SECURITE AVEC MESURES SPECIFIQUES COVID 19

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE OBLIGATOIRES

		
TENUE OU BAUDRIER DE HAUTE VISIBILITÉ	CHAUSSURES DE SÉCURITÉ	CASQUETTE DE SECURITE

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE CONSEILLÉS

		
GANTS	LUNETTES	MASQUE

CONSIGNES DE SÉCURITÉ


- L'accès au site est interdit à toute personne non autorisée. **Toute personne non munie d'un badge doit se présenter à l'accueil** avant de pénétrer sur le site.
- Respecter le **plan de circulation** du site.
- Priorité aux véhicules **sortants**.
- Le stationnement des camions sur la **voirie publique** en attente d'accès est interdit.
- **L'utilisation du klaxon est interdite** sur tout le site sauf en cas de danger grave et imminent.
- Les équipiers de collecte doivent **rester dans la cabine** ou être **déposés à l'entrée du site**.
- **Ne pas gêner la circulation** pour procéder au débâchage de la benne.
- Le matériel doit être **conforme aux réglementations** en vigueur.
- La vitesse maximale sur site est de **10 km/h**.
- **La double pesée** (entrée et sortie) est **obligatoire**.
- **Respecter les règles de sécurité affichées** sur le site.
- Attention aux **angles morts**.
- Il est strictement **interdit de fumer** et de jeter des mégots **en dehors des zones fumeurs** signalées sur site.
- Il est **interdit de jeter des bouteilles ou tout autre objet** par les fenêtres des véhicules.
- **La consommation de boissons alcoolisées et de drogues est interdite** sur le site.
- Il est **interdit d'uriner en dehors des sanitaires** prévus à cet effet.
- Il est interdit d'utiliser les engins du site **par toute personne étrangère** à l'entreprise d'accueil.
- Les **engins** de l'entreprise d'accueils et les **piétons** sont **prioritaires**.
- La **marche arrière** pour se mettre en position de vidage ou de chargement doit se faire **au pas, à très faible allure**.
- Il est **interdit de faciliter le glissement des déchets** en provoquant des **secousses, en agissant simultanément sur l'accélérateur et le frein, ou en tapant contre le rebord de quai, ou la dalle de délimitation d'alvéole**.
- Les **conducteurs ne doivent pas quitter la zone de vidage** tant que la porte arrière du camion n'est pas fermée.
- **La fouille et la récupération sont formellement interdites**.
- **Il est strictement interdit de rentrer dans les bennes** lors des opérations de **bâchages et de débâchages**.
- En cas de panne, allumez vos **feux de détresse** et prévenez un responsable.

PROTCOLE DE SECURITE


AVEC MESURES SPECIFIQUES COVID 19

IDENTIFICATION DES RISQUES ET MESURES DE PRÉVENTION


CIRCULATION

	<i>Risques identifiés</i>	<i>Mesures de prévention</i>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collision avec infrastructure ▪ Collision avec véhicule ▪ Collision avec piéton ▪ Chute de colis 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respecter le plan de circulation ▪ Respecter la signalisation et le marquage au sol ▪ Ne pas stationner sur les voies de circulation ▪ Priorité aux véhicules sortants ▪ Priorité aux piétons et aux engins ▪ Descendre du camion uniquement pendant les opérations de vidage ▪ Vitesse maximum sur site : 10km/h ▪ En cas de panne, allumez vos feux de détresse


CHARGEMENT / DÉCHARGEMENT

	<i>Risques identifiés</i>	<i>Mesures de prévention</i>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collision avec infrastructure ▪ Collision avec véhicule ▪ Collision avec piéton ▪ Chute dans la fosse 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respecter les règles de stationnement et de circulation ▪ Arrêter le moteur ▪ Arrêter l'alimentation du circuit électrique ▪ Tirer le frein à main ▪ Caler les roues ▪ S'assurer de la propreté du site avant de partir ▪ Ne pas klaxonner ▪ Ni boire, ni manger ne sont autorisés pendant la prestation ▪ Interdiction de faciliter le glissement des déchets ▪ Les marches arrière doivent se faire lentement (vérifier le fonctionnement des feux de recul) ▪ A la fin du vidage, avancer le véhicule afin de procéder à la fermeture de portes ou à la redescente de la trémie.

INCENDIE / EXPLOSION

	<i>Risques identifiés</i>	<i>Mesures de prévention</i>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Incendie du véhicule ▪ Incendie sur site 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dégager les voies de circulation ▪ Ne pas fumer en dehors des zones fumeurs ▪ Jeter les mégots dans les cendriers ▪ En cas de besoin, prévenir les secours et le responsable ▪ Tenter d'éteindre l'incendie avec les moyens appropriés

ACCIDENT

	<i>Risques identifiés</i>	<i>Mesures de prévention</i>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accident corporel ▪ Accident environnemental 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protéger la victime ▪ Eliminer le danger ▪ Alerter ou faire alerter les secours ▪ Avertir le responsable ▪ Rester à côté de la victime ▪ Eliminer les causes possibles d'inflammation ▪ Eviter l'étalement de produits, ainsi que l'écoulement dans les égouts ▪ Ne pas jeter les déchets n'importe où

ORGANISATION DES PREMIERS SECOURS

Protéger :

- Ne pas se précipiter
- Examiner la situation
- Supprimer le danger
- Ne pas s'exposer soi-même au danger
- Définir un périmètre de sécurité

Alerter :

- Les secours : 18 Pompiers – 15 Samu – 112 Urgences, et préciser : l'adresse exacte du site, l'accès, l'ampleur de l'accident, le nombre de blessés
- Le responsable :

Secourir :

- Uniquement si vous êtes titulaire d'un brevet de secouriste
- Voir panneaux d'affichage pour connaître les SST alentours

En cas d'incendie :

- Prévenir les pompiers (18)
- Prévenir un responsable (voir ci-dessus)
- Mettre en œuvre immédiatement les consignes de sécurité incendie

ACCORDS ET VISA

Le présent protocole est rédigé pour l'année 2024
et reste valable l'année suivante pendant le temps de régularisation du nouveau protocole.

ENTREPRISE DE TRANSPORT

Nom, Prénom : Chauvière Le Drian
Fonction : DG
Date : 11/01/2024
Signature :


ENTREPRISE D'ACCUEIL

Nom, Prénom : MORISSET PATRICE
Fonction : Directeur de centre
Date :
Signature :

Cachet de l'entreprise :

GARANDEAU FRERES
SAS au capital de 1 313 940€
Siège Social : Champblanc
16370 CHERVES-RICHEMONT
Siret : 775 563 273 00017 APE : 4673A
Tél 05 45.83.24.11

Cachet de l'entreprise :

